

Programme de formation. (Permis B)

PUBLICS VISÉS ET PRÉREQUIS :

- Être âgé de 16 ans minimum (sans limite d'âge) pour déposer le document Cerfa 02 en enregistrement sur le site A.N.T.S. afin de commencer la formation.
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives.
- Avoir la nationalité française ou justifier de la régularité de son séjour en France.
- Être titulaire de L'ASSR 2 ou de l'ASR pour les personnes âgées de moins de 21 ans.
- Être âgé de 16 ans minimum (sans limite d'âge) pour passer l'E.T.G (Épreuve Théorique Générale du code de la route).
- Être âgé de 17 ans minimum pour passer les épreuves pratiques de la conduite de la catégorie B.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route en suivant le programme de formation REMC de la catégorie B et la matrice GDE.

- Une acquisition, progressive et étalée dans le temps, des compétences indispensables à la conduite sûre et responsable d'un véhicule de la catégorie B dans des situations de circulation les plus variées possibles.

La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

DURÉE DE LA FORMATION

- Première partie : Formation initiale de type théorique (code). La durée du forfait dans l'établissement est de 6 mois.
- Deuxième partie : Formation initiale de type pratique avec une partie théorique qui durera 20H minimum en boîte manuelle.

MODALITÉ D'ACCÈS

- Justificatif d'identité,
- Justificatif de domicile,
- 1 photo d'identité ou 1 photo signature numérique.
- Si vous êtes Français et âgé de moins de 25 ans, copie de certificat individuel de participation à la JDC (journée Défense et Citoyenneté) ou attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou attestation individuelle d'exemption.
- Si vous êtes étranger, justificatif de régularité du séjour, ou si vous êtes dispensé d'un titre de séjour, preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...)
- Si nécessaire, avis médical (formulaire cerfa n°14880)
- Numéro NEPH <https://www.lepermislibre.fr/permis-conduire/demarches-administratives/numero-dossier-neph> C'est une démarche simple, rapide (une dizaine de jours) et gratuite.

DÉLAI D'ACCÈS : A la signature de votre contrat et le versement du premier acompte, votre formation commence

Auto école de Groslay – 9 Rue du Général Leclerc 95410 GROSLAY

NAF : 8553Z - TVA : FR 19 75 15 40 74 1- RCS : 751 540 741 PONTOISE- SIRET : 751 540 741 00012

Au capital de : 2000€ - N° agrément : E 12 095 0964 0

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 95 07 44 695 auprès du préfet de la région d'Ile-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Tel : 01 39 83 70 07 Adresse électronique : autoecoledegroslay@yahoo.fr

Version 4 – Janvier 2025

LIEU DE LA FORMATION : 9 Rue du Général Leclerc 95410 GROSLAY.

Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement.

Adaptation personnes en situation d'handicap : Un autre lieu de début et de fin peut être défini après accord avec l'établissement de formation.

TARIF : 20h – 990€

CONTACT : GHABANTNI Karima

TÉLÉPHONE : 01 39 83 70 07

MAIL : autoecoledegrosly@yahoo.fr

MÉTHODE MOBILISÉ (MOYENS, MÉTHODES PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES)

• Moyens pédagogie :

Méthodes et techniques adaptées aux adultes.

Outils pédagogiques et réglementaires (fiche de progression, livret d'apprentissage, livre de code...).

• Moyens techniques partie théorique :

Salle chauffée avec support, chaises, télévision, télécommande Rousseau, écran blanc, imprimante et affichage de support.

Des supports pour prendre des notes.

Cours reprenant les thèmes du code avec explications et schémas supplémentaires par un enseignant à la demande de l'élève.

Documentation professionnelle.

• Moyens techniques partie pratique :

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.

Véhicules à double commande de la catégorie B assurés, entretenus et mis à disposition.

MODALITÉ D'ÉVALUATION :

- L'épreuve théorique générale (E.T.G).
- L'épreuve pratique de conduite.

ÉVALUATION DE DÉPART :

Une évaluation de départ est obligatoire (Arrêté du 05 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP : Merci de nous consulter, nous étudierons avec nos partenaires comment adapter votre parcours.

Auto école de Grosly – 9 Rue du Général Leclerc 95410 GROSLAY

NAF : 8553Z - TVA : FR 19 75 15 40 74 1- RCS : 751 540 741 PONTOISE- SIRET : 751 540 741 0012

Au capital de : 2000€ - N° agrément : E 12 095 0964 0

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 95 07 44 695 auprès du préfet de la région d'Ile-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Tel : 01 39 83 70 07 Adresse électronique : autoecoledegrosly@yahoo.fr

Version 4 – Janvier 2025

Contact PSH : GHABANTNI Karima

DIPLÔME VISÉ : Catégorie du permis B

Programme de formation :
PROGRAMME :

- Une formation théorique de préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code ou stage code.
- Séquence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Voir programme détaillé ci-dessous

Séquence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- a. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- b. Entre, s'installer au poste de conduite et en sortir
- c. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- d. Démarrer et s'arrêter
- e. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- f. Utiliser la boîte de vitesses
- g. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
- h. Regarder autour de soi et avertir
- i. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

- a. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- b. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- c. Adapter l'allure aux situations
- d. Tourner à droite et à gauche en agglomération
- e. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- f. Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points
- g. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- a. Évaluer et maintenir les distances de sécurité
- b. Croiser, dépasser, être dépassé
- c. Passer des virages et conduire en déclivité
- d. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie

Auto école de Groslay – 9 Rue du Général Leclerc 95410 GROSLAY

NAF : 8553Z - TVA : FR 19 75 15 40 74 1- RCS : 751 540 741 PONTOISE- SIRET : 751 540 741 00012

Au capital de : 2000€ - N° agrément : E 12 095 0964 0

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 95 07 44 695 auprès du préfet de la région d'Ile-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Tel : 01 39 83 70 07 Adresse électronique : autoecoledegroslay@yahoo.fr

Version 4 – Janvier 2025

- e. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- f. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- g. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

- a. Suivre un itinéraire de manière autonome
- b. Préparer et effectuer un voyage de longue distance en autonomie
- c. Connaître les principaux facteurs de risques au volant et les recommandations à appliquer
- d. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- e. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- f. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- g. Pratiquer l'éco conduite

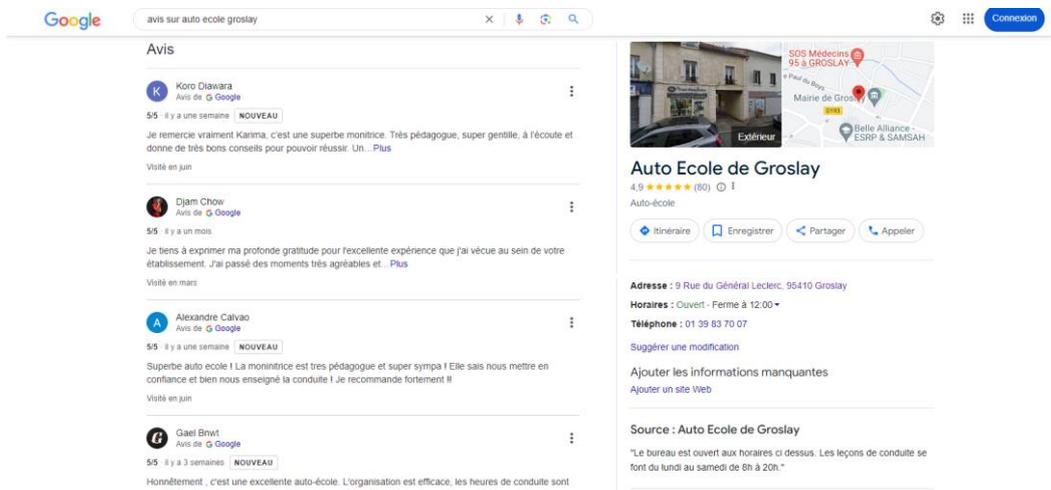
TAUX DE RÉUSSITE 2024 :

Notre auto-école a eu un taux de réussite de **64%** au Permis B, dont **72%** de taux de réussite en 1^{er} présentation (n'hésitez pas de nous demander le tableau synthèse taux de réussite).

TAUX DE SATISFACTION :

Découvrez-le par vous-même en cliquant sur le lien ci-dessous. Vous trouverez ce que pensent les candidats de notre auto-école avec leur libre expression.

[Avis Google Auto-école de Groslay](#)



Notre auto-école dispose sur demande des taux de satisfaction nommé retour questionnaire satisfaction.

Auto école de Groslay – 9 Rue du Général Leclerc 95410 GROSLAY
NAF : 8553Z - TVA : FR 19 75 15 40 74 1- RCS : 751 540 741 PONTOISE- SIRET : 751 540 741 00012
Au capital de : 2000€ - N° agrément : E 12 095 0964 0
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 95 07 44 695 auprès du préfet de la région d'Ile-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.
Tel : 01 39 83 70 07 Adresse électronique : autoecoledegroslay@yahoo.fr